

# Valcanville

A winter scene in Valcanville, France. The landscape is covered in a thick layer of snow. In the foreground, a road sign on a metal pole is visible. The sign has a yellow rectangular top section with the text 'D 125' in black, and a white rectangular bottom section with a red border and the text 'VALCANVILLE' in black. Behind the sign, there are several snow-laden trees, including a large, bare tree on the right and a smaller, snow-covered tree on the left. In the background, a church tower with a square top is visible through the trees. The sky is overcast and grey.

**Bulletin d'informations municipales  
N°3 - Janvier 2011**



## Mairie

1 PLACE AYMERY D'AMBOISE  
50760 VALCANVILLE

Téléphone : 02 33 54 07 68

Fax : 02 33 22 93 70

Courriel : mairie.valcanville@wanadoo.fr

## Ouverture de la mairie au public

Lundi : 14H à 16H

Mercredi : 16H à 18H

Jeudi : 14H à 16H

## Tarifs des concessions dans le cimetière

Concession temporaire (15 ans)	44 €
Concession trentenaire	90 €
Concession cinquantenaire	152 €
Concession perpétuelle (hors taxes)	304 €

## AVIS

### Elagage

Le code rural fait obligation aux propriétaires et exploitants riverains d'élaguer les arbres et de tailler les haies en bordure des chemins ruraux, des voies communales et des routes départementales. Une vigilance toute particulière est à observer lorsque des lignes électriques et téléphoniques passent à proximité.

### Curage des fossés et des ruisseaux

Les propriétaires et exploitants de terrains possédant fossés et cours d'eau doivent procéder à un curage annuel obligatoire de ces fossés et ruisseaux, entre août et octobre

**IMPORTANT** : Ces 2 avis ont un caractère **permanent** et sont affichés en mairie.

## Eclairage public

A l'automne le conseil municipal a décidé de revoir les horaires d'éclairage public, dans un souci d'économies d'énergie. Désormais les lampadaires s'éteignent à **minuit** et se rallument à **6 heures**. (Précédemment l'extinction se faisait à 1 heure et le rallumage à 5 heures). Les nouvelles dispositions ne pénalisent pas trop la population, compte tenu qu'il y a très peu de vie dans les rues de la commune entre minuit et 6 heures.

## Informations pratiques

### Inscription sur la liste électorale

Les nouveaux habitants qui souhaitent s'inscrire sur la liste électorale de la commune peuvent le faire en se présentant à la mairie, munis d'une pièce d'identité, avant le 31 décembre 2011 .

### Demande d'un passeport

la personne doit se présenter elle-même **à la mairie de QUETTEHOU** pour remplir le formulaire de demande. Elle doit fournir :

1/Son acte de naissance (délivré par la mairie de sa commune de naissance)

2/Deux photographies identiques (de 35 mm sur 45 mm), sur fonds gris uni, tête nue et de face. La taille de la tête doit être comprise entre 32 et 36 mm.

3/Un document attestant du domicile (ex : facture d'électricité...)

4/L'ancien passeport en cas de renouvellement

5/Un timbre fiscal à **88 €** pour les personnes majeures  
**44 €** pour les mineurs de 15 ans et plus  
**19 €** pour les mineurs de moins de 15 ans

**IMPORTANT** : Les enfants mineurs de moins de 15 ans ne peuvent plus être inscrits sur le passeport de leurs parents; ils doivent avoir leur propre passeport

### Demande d'une carte d'identité

La personne doit se présenter elle-même à la mairie pour remplir le formulaire de demande et y apposer son empreinte digitale.

Elle doit fournir :

1/Son acte de naissance (délivré par la mairie de sa commune de naissance)

2/Deux photographies identiques (de 35 mm sur 45 mm), sur fonds gris uni, tête nue et de face. La taille de la tête doit être comprise entre 32 et 36 mm.

3/Un document attestant du domicile (ex : facture d'électricité...)

4/L'ancienne carte plastifiée ou la déclaration de perte (**s'il s'agit d'un renouvellement**)

**IMPORTANT** : Si l'ancienne carte n'est pas fournie, il sera demandé un timbre fiscal à **25 €**.

Pour un enfant majeur : attestation de résidence signée par les parents et carte d'identité de l'un d'entre eux.

Pour un enfant mineur : le formulaire de demande doit également être signé par son père ou sa mère.



*Jacques Lecog  
et le Conseil municipal  
vous présentent leurs meilleurs vœux  
et vous souhaitent  
une très bonne année 2011*





### **Le mot du maire**

Chers administrés, chers amis,

L'épisode neigeux de fin d'année nous a pris de court par sa survenue avant l'hiver et par son intensité. Notre vie quotidienne en a été perturbée. Pendant toute la période, les principaux axes routiers départementaux de la commune ont été déblayés et salés de manière régulière et répétée par les services de la direction des routes du conseil général. Qu'ils en soient remerciés. Nous avons pu constater à cette occasion l'efficacité du nouveau plan départemental de déneigement.

A notre niveau communal, avec le matériel dont nous disposons, notre agent technique a fait de son mieux pour que les différents villages soient déblayés dans les endroits stratégiques (passages piétons, intersections...). Nous sommes preneurs de vos observations et suggestions pour améliorer le dispositif et être réactifs de façon pragmatique et stratégique lors de conditions climatiques problématiques.

Pour ajouter encore à nos tracasseries, la fonte des neiges s'est accompagnée de pluies diluviennes qui, combinées à un fort coefficient de marée, ont fait déborder la Saire de son lit et provoqué l'inondation d'habitations riveraines. Un arrêté portant reconnaissance de catastrophe naturelle a été publié au Journal Officiel. Il va permettre aux Valcanvillais sinistrés d'être mieux indemnisés pour les dommages qu'ils ont subis.

Les travaux de voirie réalisés dans plusieurs endroits de la commune ont sensiblement amélioré l'écoulement des eaux de pluie et limité les inondations des routes et chemins. Malgré cela il reste un point noir rue Gallien, dans le virage du chemin de la Rocque Cord'homme. Nous essayons de trouver une solution à ce problème, qui puisse être efficace et compatible avec nos moyens financiers.

La nouvelle année nous donne l'occasion de former des vœux pour notre commune et pour ses habitants, vœux de concrétisation des projets pour notre équipe municipale, vœux de bonheur, de prospérité et surtout de bonne santé pour chacune et chacun de vous.

**Bonne année à tous, chers amis !**

Jacques LECOQ



**Responsable de la publication :** Jacques LECOQ

**Rédaction : *Commission de l'information* :** Jacques LECOQ, Philippe LEBRESNE, Jérôme ONFROY, Marc LEMOINE, Bernadette LAMACHE, Jean-Noël GOUESLAIN.

**Photos :** Philippe LEBRESNE, Bruno BONNEMAINS, Communauté de communes du Val de Saire

**Maquette et mise en page :** Philippe LEBRESNE

**Impression :** Imprimerie CHARON - 02 33 54 43 59 - Saint-Vaast-La-Hougue

Bulletin d'information N°3 - Janvier 2011 - Tirage 300 exemplaires



## Rassemblement des Aînés



Le bon accueil qui nous avait été réservé l'année précédente a incité la municipalité à reprendre le chemin de La Pernelle pour l'organisation des agapes du banquet annuel des aînés de la commune, au restaurant « Le Panoramique ».

Le 25 septembre 2010, entouré des deux doyens, Marie-Louise FREMIN, 90 ans et Paul BELLAMY, 85 ans, le maire était très heureux de souhaiter la bienvenue aux 45 convives qui ont grandement apprécié non seulement la qualité du service mais aussi le menu inventif concocté par la dynamique équipe d'Arnaud FERON. Après avoir savouré le homard à la parisienne, le filet de pintade farci de champignons et autres mets succulents, les aînés ont rivalisé de talent pour conter des histoires et reprendre en chœur les chansons de circonstances.





# Commémoration du 11 novembre 1918

## Deux anciens combattants à l'honneur

En cette année 2010 de commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire des combats de 1940, de l'appel du 18 juin, de la naissance de la France Libre et des premiers pas de la Résistance, Monsieur le Président de la République a voulu que soit remis un diplôme d'honneur aux Anciens combattants de 1939-1945, en témoignage de mémoire et de reconnaissance.

2010 a aussi été l'année de la commémoration du 65<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des camps nazis. A cette occasion Monsieur le Président de la Région Basse-Normandie et l'association Normandie Mémoire ont souhaité réaliser un insigne commémoratif de ce retour à la vie, afin de le remettre, au nom de la Région, à tous ceux qui aujourd'hui peuvent encore témoigner de ces terribles événements.

C'est ainsi que le 11 novembre 2010, à l'issue de la cérémonie patriotique de commémoration de l'armistice, le maire a eu l'honneur de remettre ces distinctions à deux camarades anciens combattants :

**Jean DUPRADOU**, prisonnier de guerre  
**Paul LE GOUPIL**, résistant et déporté.

Les applaudissements nourris de l'assistance ont marqué un grand moment d'émotion à la mesure de la gratitude que nous devons à ceux qui ont combattu pour notre liberté.



*Paul Le Goupil reçoit le diplôme d'honneur*



*11 novembre 2010, devant le monument aux morts.*



*Jean Dupradou reçoit le diplôme d'honneur.  
Mme et M. Jean Dupradou avec le maire Jacques Lecoq*



*11 novembre 2010, le Porte Drapeau de Valcanville était présent, avec ses camarades des communes voisines, à la cérémonie de Barfleur*

## Travaux au logement communal du bâtiment de la salle polyvalente

Après 4 mois de travaux, la transformation du logement communal en locaux de sommeil est terminée. La commune dispose désormais d'une offre d'hébergement en complément de la salle polyvalente. En effet ces locaux de sommeil seront proposés prioritairement aux personnes qui louent la salle polyvalente pour l'organisation de fêtes de famille (anniversaires, mariages, réunions conviviales etc ...), ce qui pourra leur permettre de disposer d'une capacité d'hébergement de 10 lits. En plus des travaux de mise aux normes et d'installation d'une alarme incendie, l'isolation des combles a été réalisée, pour une meilleure performance énergétique. Le conseil municipal a décidé d'organiser une opération « portes ouvertes » le samedi 12 février de 16H à 18H afin que tous ceux qui le souhaitent puissent venir se rendre compte des travaux réalisés. Ils auront aussi le loisir de découvrir les tableaux offerts à la commune de Valcanville par Jean-Pierre JAUNET, qui, pour l'occasion, seront accrochés aux cimaises de la salle polyvalente. Et bien évidemment ils pourront converser en toute convivialité avec leurs élus municipaux, autour du verre de l'amitié.

### INVITATION

Samedi 12 février 2011

De 16 heures à 18 heures

« Portes ouvertes »

**Visite des locaux de sommeil de la salle polyvalente**



### Tarifs de location 2011

#### Salle polyvalente

week-end 180 euros

Vin d'honneur 40 euros

#### Locaux de sommeil

week-end 210 euros



## C.L.I.C.

### Centre Local d'Information et de Coordination

Le CLIC s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap et à leur entourage. Une équipe de professionnels est à votre écoute pour vous apporter des réponses individualisées.

### Contacts : C.L.I.C. Nord Est Cotentin

PLACE DE L'EGLISE  
B.P. 20  
50550 SAINT VAAST LA HOUGUE  
Téléphone : 02 33 43 46 32  
Ariane LENICOLAIS Isabelle LEMESLE  
Du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30

## R.A.M.

### Relais d'Assistants Maternelles

Communauté de Communes du Val de Saire  
15 RUE DU STADE  
50630 QUETTEHOU  
Téléphone : 02 33 23 12 36  
Courriel : ram@val-de-saire.com

## Visio relais

Le syndicat mixte Manche Numérique a installé un **VISIO-RELAIS** dans les locaux de notre communauté de communes du Val de Saire.

Quettehou 15 rue du Stade, Tel 02 33 23 12 80

Avec ce nouveau matériel il est possible :

- de dialoguer en direct avec un technicien conseil
- de la **CAF** (caisse d'allocations familiales)
- de la **MSA** (mutualité sociale agricole)
- de la **CPAM** (caisse primaire d'assurance maladie)
- de l'**URSSAF**

d'accéder à tous les services habituels de ces 4 administrations.

## Ordures ménagères

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, lorsque le lundi, jour de collecte des ordures ménagères à Valcanville, coïncidera avec un jour férié, le ramassage se fera comme d'habitude. Il n'y aura plus de report au lendemain. (Une seule exception demeurera pour le 1<sup>er</sup> mai, jour de la fête du travail).

Ce qui veut dire concrètement que, pour notre commune en 2011, le ramassage se fera le **lundi de Pâques 25 avril 2 011**, le **lundi de Pentecôte 13 juin 2 011** et le **lundi de l'Assomption 15 août 2 011**.



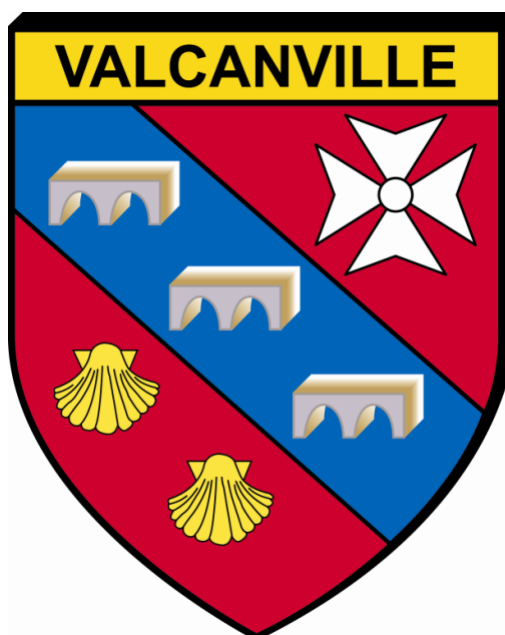
## Concours des maisons fleuries

Le concours des maisons fleuries organisé par notre communauté de communes du Val de Saire remporte toujours un succès certain auprès de la population. En 2010, quinze Valcanvillais se sont inscrits à cette sympathique manifestation : Loïc BLANCHERE, Pascal LECERF, Claudine OSMONT, Denis LAMARE, Odette LAMARE, Paulette GOUESLAIN, Marie LETERRIER, Geneviève LAMARE, Bernadette LAMACHE, Hubert LESCELLIERE, Paul LAMARE, Gabrielle LARQUEMIN, Odette BELLAMY, Nicole DEGLAN et Denise TOURNAILLE.

Par ailleurs, comme les communes amies de MORSALINES et du VICEL, VALCANVILLE s'est vu attribuer un prix de fleurissement ; cela nous encourage à accentuer nos efforts en procédant à des plantations de végétaux dans de nouveaux espaces publics.



*Les maires des communes de Valcanville, Le Vicel, Morsalines*





# Téléthon 2010



La chorale, des élus venus des deux cantons de Quettehou et Saint Pierre Eglise

Chaque année le maire relaie auprès de ses administrés l'appel lancé par Jean-Pierre TOURNAILLE et Francis PICQUENOT, deux des organisateurs du Téléthon dans le Val de Saire, et les convie à venir faire un geste généreux à la salle polyvalente, lors du passage de la randonnée motocycliste du samedi après-midi. Malgré les conditions climatiques pour le moins difficiles plusieurs Valcavillais ont fait le déplacement à la salle des fêtes pour y déposer leurs dons qui ont atteint la somme de 295 euros.

En plus des nombreuses manifestations traditionnellement organisées par des équipes de bénévoles volontaires, courageux, inventifs et déterminés qui méritent toute notre gratitude, les élus de 10 communes de nos deux cantons ont décidé de s'impliquer directement et spécifiquement et de former pour la circonstance une chorale en vue de se produire en concert à l'église de Théville.

La bonne ambiance qui a régné lors des répétitions, les liens chaleureux qui se sont noués à cette occasion transparaissent le jour du concert. Les artistes *en devenir* ont donné tout leur cœur et *leur cœur* pour cette grande cause, devant un public visiblement ravi de la prestation.

La commune de Valcanville était représentée par son maire, deux conseillères municipales et le premier adjoint qui a réalisé le reportage photographique.



## Absence de votre médecin

En règle générale, appeler le 15.

Le week-end, un service de garde est assuré par des médecins généralistes, (à l'entrée de l'hôpital de Valognes).

**Samedi** : 15H à 19H

**Dimanche** : 9H à 12H

**Dimanche** : 15H à 19H

# Eléments pour une histoire de Valcanville

## Anciennes limites communales

### Valcanville — Sainte-Geneviève

Les limites du territoire communal n'ont pas toujours été celles que l'on connaît actuellement. Un important échange de parcelles a eu lieu en 1828 avec la commune de Sainte Geneviève. Car jusqu'au début du 19<sup>ème</sup> siècle, la limite entre les deux communes était d'une incroyable complexité.

Ainsi, lorsque le cadastre dit napoléonien est réalisé, les représentants des différentes communes sont appelés à se retrouver sur le terrain pour fixer par écrit les limites communales.

Le 26 octobre 1827, le géomètre délimitateur du département de la Manche, accompagné du contrôleur des contributions directes se présente à la mairie. Avec Vigor Caillet, adjoint représentant le maire Henry Fontenillat, ils se rendent sur le terrain en présence des propriétaires des parcelles qui limitent le territoire communal, ainsi que les maires et adjoints des communes limitrophes, pour constater contradictoirement la démarcation du territoire de Valcanville. Les communes concernées sont Tocqueville, , Anneville, Le Vicel, Le Vast, Barfleur, Canteloup, Clitourps et Sainte Geneviève.

La présence de Barfleur s'explique par le fait qu'à cette époque, Montfarville et Barfleur ne formaient qu'une seule commune.

Le compte-rendu de bornage indique que « *Les terrains dépendant de Ste Geneviève et de Valcanville sont tellement entremêlés qu'il serait impossible d'en décrire les limites d'une manière intelligible. D'ailleurs cela serait inutile puisqu'au terme des lois et règlements sur le cadastre cet état de chose ne peut être maintenu. Mais pour remplir le but des règlements nous avons parcouru les limites de chacune des portions de terrain qui se trouvent former des enclaves ou prolongement d'une commune sur l'autre. Nous avons décrit et figuré ces portions sur le croquis ci-joint [voir la carte] qui servira à constater la position respective de ces terrains, ainsi que leurs états civil et contributif anciens.* »

Ainsi, certains terrains dépendant de Sainte Geneviève étaient-ils limitrophes de Clitourps ou du Vicel ou d'Anneville, commune qui n'avait par contre aucun contact, à l'époque, avec Valcanville.

Afin de laisser aux communes le temps d'un plus mûr examen de la question, il est décidé de renvoyer la clôture du procès-verbal à la fin de l'opération de bornage dans le canton, en engageant les deux communes à s'entendre sur la limite qui devait leur paraître la plus convenable. Un accord fut atteint le 13 décembre 1827, qu'il fallait encore faire entériner par les deux conseils municipaux respectifs.

Voici le texte de cet accord, qui fixe la nouvelle délimitation entre les communes de Sainte Geneviève et Valcanville : « *Ayant de nouveau réuni les maires et indicateurs de Sainte Geneviève et Valcanville, le treize décembre dit an, les maires nous ont déclaré qu'ayant appelé et consulté plusieurs propriétaires et membres de leurs conseils municipaux respectifs et s'étant avec eux appliqués à la recherche d'une limite qui à la fois soit naturelle et puisse établir, autant que possible, la compensation, ils se sont de concert décidés à proposer l'établissement de la limite dont le détail suit :*

- *partant du point où le chemin dit chasse Criminelle, qui forme la limite de Barfleur, aboutit au chemin "de Barfleur au hameau des Mares", la limite entre Valcanville et Sainte Geneviève sera formée par le chemin "de Barfleur et Montfarville au hameau dit rue des Mares" jusqu'à la rencontre du chemin dit "voie des Saussayes ou chemin des Carrières au Martrier à Doncanville"*
- *jusqu'à la voie dite des allées de la Mansoiserie, par cette voie jusqu'au chemin d'Anneville à Sainte Geneviève*
- *par ce chemin jusqu'à la Croix Devin, où se trouve le chemin de Barfleur au Vast*
- *par ce dernier chemin jusqu'à celui dit de Montfarville à Tronville*
- *par celui-ci passant au carrefour du Trépied, au carrefour du Pistolet, au carrefour du Hutrel et formant la limite jusqu'au carrefour dit des Perruques.*
- *de ce point par le chemin dit voie du champ du Founet jusqu'au chemin dit de Petengate*
- *par ce chemin jusqu'à celui dit chasse à Eau*
- *par ce dernier chemin jusqu'à la rencontre de celui dit chasse du Douet Crevon*
- *par ce dernier jusqu'à la voie dite de Marie Jaquet*
- *par cette voie jusqu'au chemin de Tronville à Tocqueville par ce chemin traversant la lande communale puis passant à son côté ouest et formant ainsi la limite entre Valcanville et Sainte Geneviève jusqu'à la rencontre de la limite de la commune de Tocqueville. »*

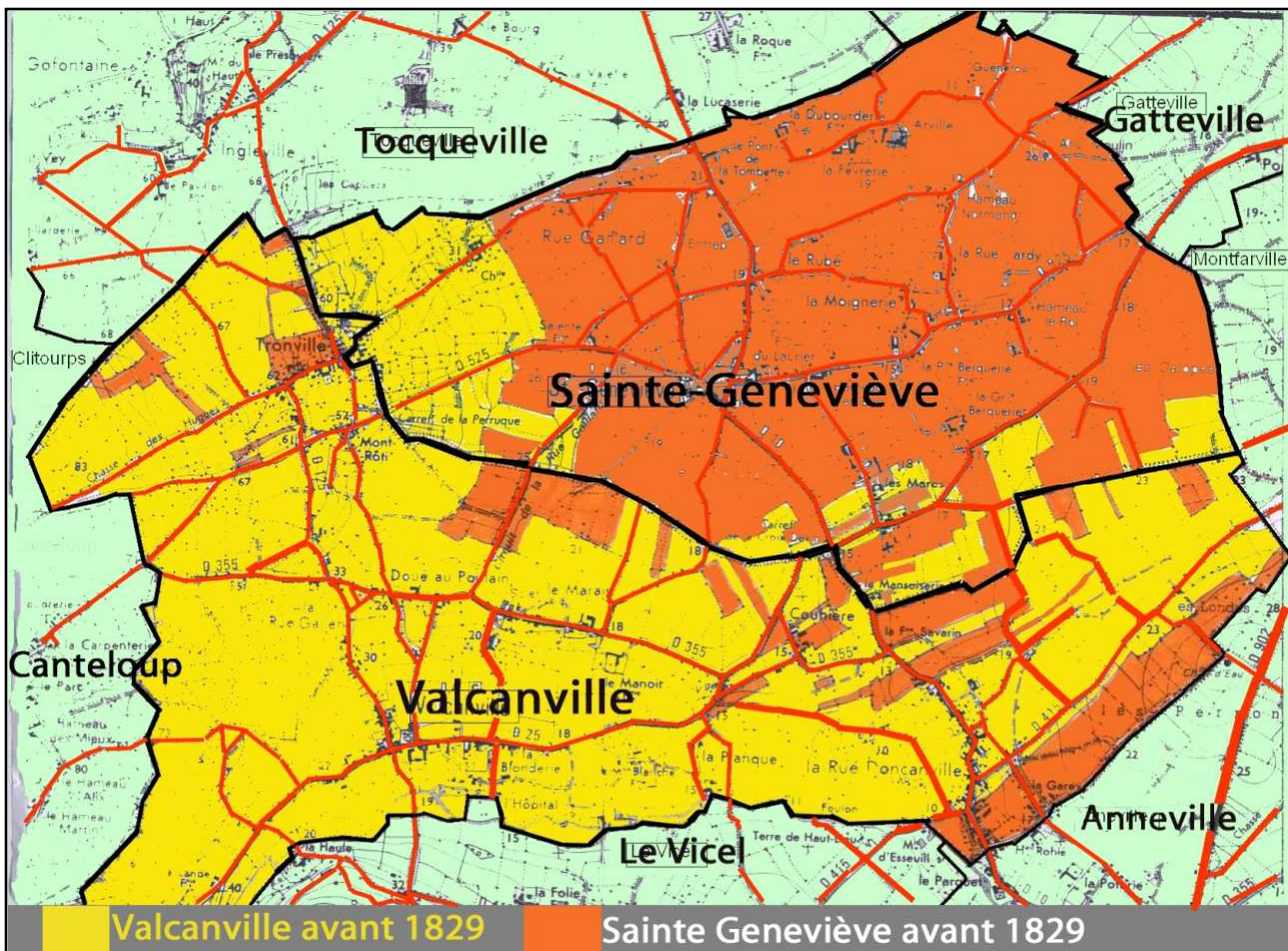
Le 21 décembre 1828, le conseil municipal de Valcanville se réunit pour donner son avis sur l'avantage ou le désavantage qui peut résulter pour la commune du projet de rectification des limites avec Sainte Geneviève tel que proposé par les maires. La proposition fut adoptée par le conseil municipal, estimant « *que le projet de la nouvelle délimitation est le résultat d'un sage examen des lieux, que rien ne paraît devoir s'y opposer, que les cultes et l'administration y trouvent en même temps une facilité incontestable, qui devient même commune à chaque habitant atteint par cette mesure et que ce projet met jusqu'à l'évidence la reconnaissance des limites* ».

La commune de Sainte Geneviève ayant également accepté cet accord, celui-ci fut entériné. Les plans cadastraux édités en 1829 ont alors inscrit sur le papier cette décision.

Pierre-Yves JOLIVET







## Reconstruction d'un pont sur la Saire

Le pont qui enjambe la Saire, en limite de commune entre Valcanville et Le Vicel, sur la route départementale 125, donnant des signes de fatigue a incité le Conseil général, propriétaire, à procéder à son remplacement par un ouvrage neuf.

L'ouvrage d'origine de franchissement du fleuve était constitué d'un pont en maçonnerie de deux travées de 0,90 m de largeur, de 1,10 m de hauteur et de 7,30 m de longueur

Le bureau d'études spécialisé chargé de concevoir le nouvel ouvrage a pris en compte la superficie de 9 600 ha du bassin versant en amont du pont et du cheminement hydraulique qui s'étend sur 21 km, pour une dénivelée de 137 m ; ce qui représente une pente moyenne de 0,7%

Le nouvel ouvrage est constitué d'un pont cadre d'une largeur de 2,50 m, d'une hauteur réelle de 1,50m, d'une hauteur théorique de 1,10 m et d'une pente de 0,9%, soit pour un débit calculé de 7,30m<sup>3</sup>/s correspondant à une fréquence décennale.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise TPB (Travaux Publics Brix). L'opération d'une valeur de 50 000 euros a été conduite pour le Conseil Général de la Manche par l'Agence Technique du Cotentin basée à Valognes.



*Les derniers travaux de reconstruction du pont*





# Le centre de loisirs de la communauté de communes

La politique de la communauté de communes en direction de la jeunesse trouve sa pleine concrétisation dans le fonctionnement du centre de loisirs (**C.A.L.S.H. Centre d'Accueil et de Loisirs Sans Hébergement**). La volonté du président, l'implication soutenue du vice-président chargé de la jeunesse et des sports et le dynamisme de l'équipe éducative d'encadrants concourent assurément à la bonne fréquentation du centre. Les enfants et les jeunes sont des adultes en devenir. Accueillir ces enfants et jeunes hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères et en garantissant une sécurité affective morale et psychologique tout en développant leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité. L'épanouissement de l'enfant, tant physique que psychologique, est au cœur des préoccupations de la structure. Toutes les activités proposées sont basées sur les principes du jeu et du loisir.

## Un accueil pour les enfants de 3 à 15 ans.

Afin de répondre aux besoins des familles, le Centre de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de communes du Val de Saire, est ouvert pendant toutes les périodes de vacances scolaires, hormis celles de Noël, ainsi que tous les mercredis.

Notre objectif est de favoriser l'épanouissement de l'enfant en l'accompagnant dans les découvertes d'activités :

- des activités artistiques*
- des activités liées à la découverte et à la protection de l'environnement.*
- des activités manuelles*
- des activités physiques et sportives*



## Jours et heures d'ouvertures:

### Pendant les vacances scolaires / Multi-sites:

Pour les enfants de **6 ans à 15 ans**

- Petites vacances de 13h30 à 18h00.
- Grandes vacances de 13h30 à 18h00  
ou de 10h00 à 16h00



### Les mercredis à Montfarville:

**3-5 ans:**

- Accueil de 8h30 à 12h30 ou de 13h30 à 17h30
- L'arrivée des enfants s'effectue entre 8h30 et 9h30 le matin et de 13h30 à 14h00 l'après-midi, avec la possibilité de récupérer les enfants à partir de 12h pour le matin et à 17h pour l'après-midi.

**Plus de 6 ans:**

- de 8h00 à 18h00 avec repas
- de 8h00 à 12h00 ou/et de 13h30-18h00 sans repas

L'accueil est prévu entre 8h00 et 10h00 le matin et de 13h30 à 14h00 l'après-midi, avec la possibilité de récupérer les enfants à partir de 17h pour l'après midi.



### Pour tous renseignements contacter :

**Le service Jeunesse et Sports** de la Communauté de Communes du Val de Saire / au 02 33 23 12 80

Adresse : 15 ROUTE DU STADE / 50630 QUETTEHOU

Site : [www-val-de-saire.com](http://www-val-de-saire.com) / courriel : [accueildeloisirs@val-de-saire.com](mailto:accueildeloisirs@val-de-saire.com)

**Le Centre de Loisirs** Communautaire à Montfarville au 02 33 54 75 88 (le mercredi)

Adresse : RUE DES HOUGUES / 50760 MONTFARVILLE

